

## Des horodateurs installés au centre-ville

**Magog, le 27 novembre 2019** – La Ville de Magog désire informer la population et les visiteurs que, dès le 8 janvier 2020, le paiement des stationnements au centre-ville s’effectuera désormais au moyen d’horodateurs. Ce mode de paiement remplacera les parcomètres sur la rue Principale, sur les rues transversales ainsi que dans les stationnements du parc des Braves et de la place du Commerce.

Les parcomètres sur rue seront retirés au centre-ville, de même que dans les stationnements du parc des Braves et de la place du Commerce. L’installation des nouveaux horodateurs débutera dans la semaine du 2 décembre.

Comme par le passé, le stationnement au centre-ville sera gratuit pendant la période des fêtes, soit du 1<sup>er</sup> décembre au 7 janvier inclusivement.

### Tarifification et modalités de paiement

Dès le mercredi 8 janvier 2020, les usagers devront payer leur stationnement à l’horodateur dès leur arrivée. Le stationnement au centre-ville sera désormais payant du lundi au dimanche entre 8 h et 21 h. Le tarif par véhicule sera de 1,50 \$/heure.

Le paiement des espaces de stationnement pourra s’effectuer de la façon suivante :

- À l’horodateur, par carte de crédit ou pièce de monnaie;
- À partir de l’application bciti avec un téléphone intelligent ou une tablette.

Rappelons que les horodateurs fonctionnent par paiement avec le numéro de plaque d’immatriculation. Les usagers doivent s’identifier à l’une des bornes de paiement en ayant en tête leur numéro de plaque d’immatriculation.

Pour plus d’information sur les stationnements, leurs emplacements et la tarification, les gens sont invités à consulter le [ville.magog.qc.ca/stationnements](http://ville.magog.qc.ca/stationnements).



- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information

Ville de Magog

819 843-3333, poste 584

